

Fonctionnaires non syndiqués du gouvernement du Québec Contrat 008001

Régime d'assurance vie - personnes retraitées Tarification mensuelle en vigueur au 1^{er} avril 2026

Assurance vie facultative du retraité et du conjoint du retraité

Âge de l'adhérent	Taux mensuels par 1 000 \$ d'assurance incluant un congé de primes de 4 %
50 à 54 ans	0,300 \$
55 à 59 ans	0,576 \$
60 à 64 ans	0,937 \$
65 à 69 ans	1,449 \$
70 à 74 ans	2,374 \$
75 ans ou plus	4,230 \$

La taxe de vente de 9 % doit être ajoutée aux taux mentionnés ci-dessus. À compter du 1^{er} janvier 2027, la taxe de vente sera de 9,975 %